

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 JUILLET 2014

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, TRIBOULIN, COQUARD, GROSMOLLARD, CHEVALIER, CHARBONNIER, GUERPILLON, DUPUY, VINCENT, BLAIN, CHABANNE, SOULARD, JOUBERT, BIEF, GIRAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Madame JOUBERT

- **Compte rendu de la réunion du 4 juin 2014** : il est approuvé à l'unanimité.
- **Réforme des rythmes scolaires** : les élus de la commission « Enfance - Vie scolaire » confirment qu'elle sera appliquée dès la rentrée de septembre 2014. Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) auront donc lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. L'encadrement des enfants sera effectué par quatre employés communaux. Des bénévoles ainsi que des agents de la communauté de communes interviendront avec eux ponctuellement.
Ils présentent les activités qui seront mises en place pendant les deux premières périodes, à savoir jusqu'aux vacances de Noël.
Sur la première période seront proposés :
 - le mardi : une aide aux devoirs et un temps de récréation animée
 - le jeudi : du sport (boules - jeux traditionnels - jeux de ballon)
 - le vendredi : des activités manuelles (ateliers créatifs, décoration d'Halloween, création d'automne, réalisation d'album photos)Sur la deuxième période, le mardi sera organisé de la même façon et les activités du jeudi et vendredi seront inversées.
D'autre part, la commune doit prévoir un budget pour l'achat de matériel relatif à ces activités.
- **Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2014 - 2015** : le conseil municipal fixe les tarifs pour la garderie assurée par les ATSEM (12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention)
 - Inscription à l'année : 118 € jusqu'à 17 h 30
175 € jusqu'à 18 h 00
 - Inscription au trimestre : 50 € jusqu'à 17 h 30
75 € jusqu'à 18 h 00
- **Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2015** : à l'unanimité des membres présents, il est voté les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015 :
 - locations à but commercial 312 €
 - autres manifestations 170 € pour les associations chambostiennes
200 € pour les personnes privées et autres associations
 - supplément 2^e jour 90 €
 - caution 500 €
 - acompte sur location 75 €

Et, il est décidé que chaque association à but non lucratif dont le siège est à Chambost-Longessaigne, et dont l'objet présente un intérêt pour la commune (culturel, sportif ...) bénéficiera de la gratuité de la salle polyvalente pour une manifestation organisée à son profit en 2015.

La réservation sera effective pour la manifestation pour laquelle la location est payante à l'acquittement de l'acompte. Le solde devra être impérativement versé au moment du retrait des clés ainsi que la caution, et cela même pour une mise à disposition gratuite.

Il est précisé que toute association ayant un intérêt d'ordre privé ne bénéficiera pas de cette gratuité. Il est également maintenu que la salle sera gratuite le jour de la fête des classes mais que l'association organisatrice paiera une location si elle organise une autre manifestation.

- **Modifications budgétaires :**

Afin de réajuster les prévisions budgétaires, il est décidé de procéder à des virements de crédits sur le budget communal de l'exercice 2013.

- **Acquisition de l'ancienne maison place de l'église :** Mme le Maire informe l'assemblée que les négociations entre la commune et les propriétaires sont en cours.

- **Aménagement de la rue des Gavots :**

Il est décidé de solliciter les services de la DDT pour poursuivre le travail de réflexion sur l'aménagement de places de stationnement afin de sécuriser la circulation dans cette rue.

- **Demande de subvention voyage Burkina Fasso :**

Deux jeunes chambostiennes sollicitent une aide de la commune pour un voyage humanitaire organisé par la MJC de Feurs dont l'objectif est la participation à la construction d'un collège dans un village du Burkina Fasso. Il est décidé de verser une subvention de 100 € à la MJC et il est demandé à ces deux jeunes de bien vouloir présenter leur séjour aux enfants de l'école dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaires (7 voix pour - 6 voix contre - 2 abstentions).

- **Courrier AMF :** Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires de France qui présente l'importance d'une mobilisation collective afin de demander :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- la réunion d'une véritable instance nationale de dialogue et de négociation entre l'Etat et les représentants des collectivités locales en vue de reconsidérer les politiques publiques impactant les budgets des collectivités.

Après avoir pris connaissance de la motion de soutien aux demandes portées par l'AMF, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité des membres présents.

- **Questions diverses :**

- **Vie associative :** Suite à différentes observations, il est décidé que les membres de la commission « Vie associative – jeunesse et sports » réuniront à l'automne les responsables de toutes les associations afin d'échanger et de faire le point sur le fonctionnement de chacun et l'occupation des locaux communaux.

- **Terrains de la Côte :** Mme le Maire donne lecture du jugement rendu par le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux au sujet du litige relatif au montant du fermage. Le Tribunal fixe le montant du bail à la somme de 650,76 € pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013 et condamne Mme Rivière à payer cette somme ainsi que celle de 244 € correspondant à la vente d'herbe pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 et celle de 1500 € en application de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Mme Rivière a adressé une requête en omission de statuer au Tribunal qui devra fixer le montant du point par hectare à appliquer selon l'arrêté préfectoral.

Il est aussi exposé la demande de Mme Rivière qui sollicite notre bienveillance pour la préservation de son exploitation en lui accordant un échelonnement de paiement. Les conseillers municipaux estiment que la locataire a déjà bénéficié d'un délai de paiement important et qu'elle doit être en capacité aujourd'hui de verser ce qui lui est demandé.

Aussi, à l'unanimité, il est décidé de ne pas honorer cette demande du fait que la commune n'a perçu aucune location sur ces terrains depuis 2011.

- **Rapport annuel de la qualité de l'eau** : Madame le Maire invite les conseillers municipaux à en prendre connaissance. Il met en évidence une très bonne qualité de l'eau.
- **Bilan Fête de la Musique** : les membres de la « commission animation » font un compte-rendu positif de la manifestation (public nombreux et variété des prestations musicales) et précisent qu'une réunion aura lieu le mercredi 17 septembre à 20h pour faire un bilan et anticiper l'organisation de la 3^{ème} édition.
- **Fleurissement** : La commission « Environnement- cadre de vie –fleurissement » a accueilli le jury du prix du département du Rhône le mardi 08 juillet. Celui du « Comité des 4 cantons » passera le mardi 29 juillet et celui de l'office du tourisme des Montagnes du Matin le 07 août.
- **Prochaines réunions de conseil municipal** : Il est décidé que les prochaines séances se tiendront les mardis 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2014 à 20 h 30.

Fait en Mairie le 10 juillet 2014
Le Maire,